



Alors que l'engouement des Parisiennes et des Parisiens pour la pratique du vélo se confirme, la Ville de Paris poursuit, avec conviction, son programme de soutien à l'utilisation du vélo en ville. Bientôt, vous pourrez apprécier les nouveaux vélos proposés en libre-service sur le territoire parisien.

Ce nouveau service provoquera une véritable mutation dans les usages et les déplacements. Quel plaisir de pouvoir disposer, 24h/24, en bas de chez soi, d'un moyen de locomotion alternatif, écologique et convivial, pour effectuer des petites comme des grandes distances !

À l'heure où les questions écologiques sont devenues les préoccupations de tous, je me réjouis de pouvoir mettre à la disposition des Parisiens un mode de déplacement qui leur permettra de participer à la réduction de la pollution et d'entretenir leur santé !

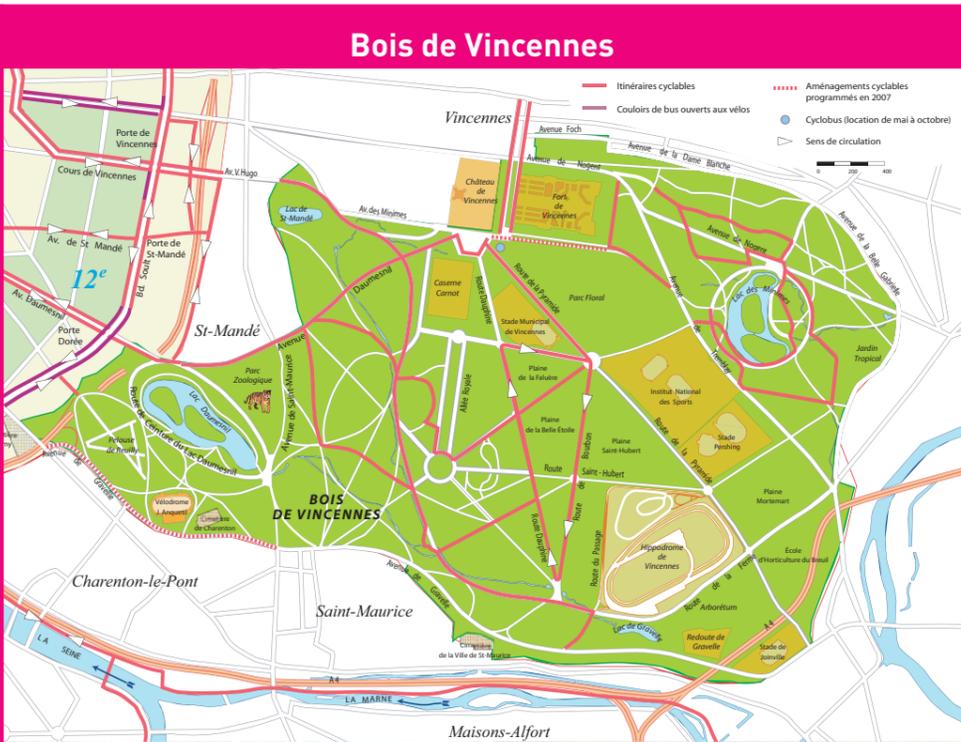
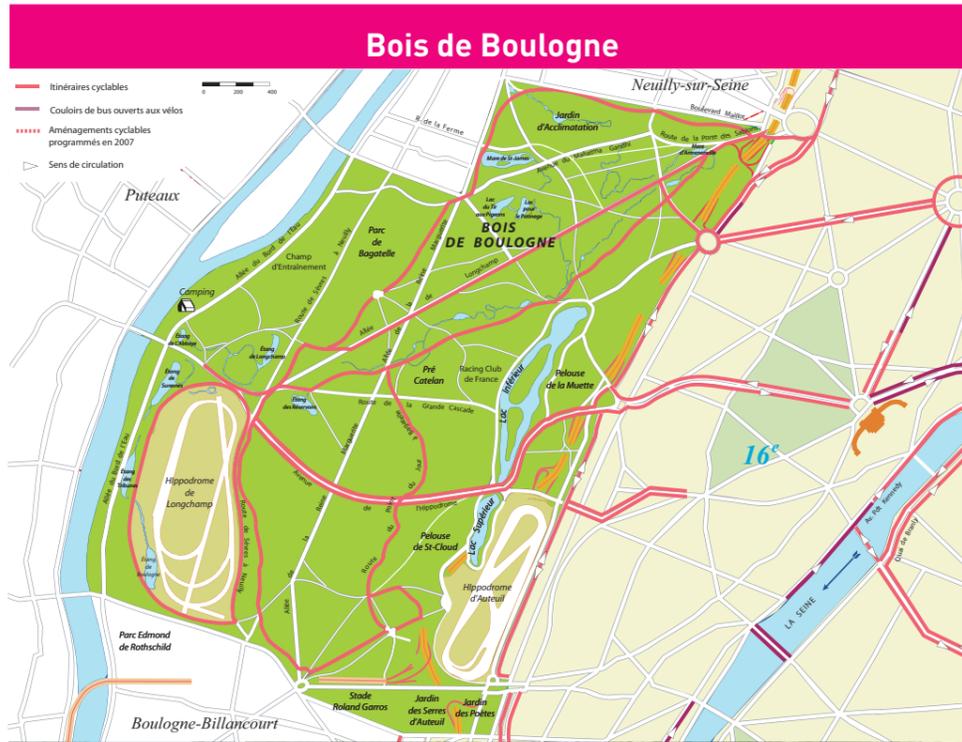
Bertrand DELANOË
Maire de Paris



Déjà, près de 371 km d'aménagements cyclables ouverts aux cyclistes à Paris ! Les cyclistes sont de plus en plus nombreux, les aménagements aussi. Cette nouvelle édition de Paris à Vélo vous donne un aperçu juste et actualisé de tous les itinéraires et aménagements cyclables qui vous permettront de sillonner et découvrir votre ville.

Faire du vélo c'est un plaisir, c'est bon pour la santé, mais c'est aussi une façon de contribuer à la nécessaire réduction de la pollution et des émissions responsables du dérèglement climatique. Ces cartes, informations et conseils sont là pour vous aider à circuler de la manière la plus agréable et la plus sûre. À vélo, Paris est à vous !

Denis BAUPIN
Adjoint au Maire de Paris
chargé des transports, de la circulation, du stationnement et de la voirie



LES DIFFÉRENTS AMÉNAGEMENTS

Les bandes et pistes cyclables sont des voies exclusivement réservées aux vélos, le long de la circulation générale et sont interdites aux véhicules à moteur, y compris les deux-roues motorisés. Elles sont signalées par un panneau carré (usage facultatif) ou rond (usage obligatoire).

Une majorité de couloirs de bus sont autorisés aux cyclistes et sont dans ce cas signalés par un panneau et un marquage au sol.

Les quartiers verts et les zones 30 sont des zones où la modération de la circulation garantit en particulier la sécurité des piétons et des cyclistes.

Les contresens cyclables, sens réservés à la circulation des cyclistes, sont en cours de développement dans de nombreux quartiers verts (zones 30).

Dans les aires piétonnes (Halles, quartier Montorgueil...), sauf mention contraire indiquée par la signalisation, les cyclistes sont autorisés à rouler au pas. Dans ces quartiers, les piétons restent prioritaires.

Les panneaux réglementaires



Pour se prémunir contre le vol de son vélo :

- ➔ Attachez votre vélo à un point fixe en utilisant de préférence un antivol en U, plus solide.
- ➔ Installez si possible un second « antivol » de cadre pour bloquer la roue arrière.
- ➔ Garez votre vélo dans un lieu de passage.
- ➔ Faites marquer votre vélo avec le marquage Fubicycode® à la Maison Roue Libre Bastille (du lundi au samedi, 37 boulevard Bourdon, Paris 4^e). Lors de cette opération, un numéro Fubicycode® spécifique est gravé sur le vélo et un Passeport vélo, comportant le numéro du vélo et un mot de passe personnel, est remis au cycliste. Ces données vous seront utiles auprès des services de police pour identifier votre vélo en cas de vol.

POUR VOTRE SÉCURITÉ

Soyez vigilants et attentifs aux autres, en respectant les règles du code de la route :

- ➔ Roulez à droite de la circulation générale, de préférence sur les bandes ou pistes cyclables.
- ➔ Ne dépassez pas les véhicules par la droite, en particulier les poids lourds et les bus en raison de l'importance de l'angle mort.
- ➔ Soyez attentifs à ne pas longer de trop près les voitures en stationnement afin d'éviter les ouvertures intempestives de portières.
- ➔ Signalez tout changement de direction en tendant le bras.
- ➔ Traversez les voies coupant une piste cyclable sur trottoir, en longeant le passage piétons.
- ➔ Respectez l'interdiction de rouler sur les trottoirs sauf pour les enfants de moins de huit ans.
- ➔ Ne franchissez pas les carrefours au feu rouge.
- ➔ N'empruntez pas les sens uniques (sauf en présence d'un contresens cyclable).
- ➔ Ne traversez pas sur les passages réservés aux seuls piétons.

Votre assurance multirisques habitation couvre également les risques liés à la responsabilité civile lors d'un parcours à vélo.



Bien équiper son vélo

Des accessoires obligatoires

- 1 Un éclairage en état de marche : phare et catadioptre (réflecteur) blanc à l'avant, phare et catadioptre rouge à l'arrière
- 2 Un réflecteur orange devant et derrière chaque pédale et sur chaque roue
- 3 Un avertisseur sonore efficace
- 4 Un siège enfant agréé (pour les enfants de moins de 5 ans).

Des accessoires recommandés

- ▲ Un gilet ou des équipements fluorescents et/ou réfléchissants ; des vêtements clairs la nuit
 - Un écarteur de danger, muni d'un catadioptre
- Le code de la route impose aux automobilistes de respecter un écart d'un mètre en agglomération pour doubler un cycliste.
- Un panier ou un coffre
 - Un casque aux normes NF, en particulier pour les enfants en bas âge.

SE GARER À VÉLO



Près de 29 000 places de stationnement équipées d'arceaux (fin 2005) ont été aménagées à Paris. Chaque année, la Ville de Paris réalise ainsi 1000 places supplémentaires.

Il existe également des emplacements dans certains parcs publics pour garer son vélo.

Pour plus d'infos, consultez :
www.saemes.fr
www.vinci-park.com

liberté

Bien-être

santé

Respirez !

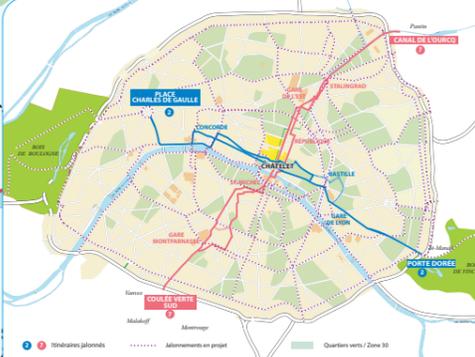
Près de 371 km de voies cyclables aménagées à Paris

Données fin 2006

Légende

- Itinéraires cyclables
- Couloirs de bus ouverts aux vélos
- Aménagements cyclables programmés en 2007
- Aires piétonnes
- Quartiers verts / zones 30
- Réseau vert
- Maisons Roue Libre
- Points Roue Libre : parc SAEMES, Cyclobus
- ▷ Sens de circulation

Réseau cyclable jalonné



Un jalonnement du réseau cyclable principal identifie onze itinéraires fûtés et confortables, desservant les principaux pôles parisiens. En cours de déploiement dans la capitale (deux itinéraires en service début 2007), il est identifiable grâce aux panneaux blancs et verts dédiés aux cyclistes.

Paris Respire

Chaque dimanche et jour férié avec l'opération « Paris Respire », ou l'été avec Paris-Plage, des quartiers entiers, les bords de Seine et des canaux sont libérés de la circulation automobile... pour le plus grand bonheur des amateurs de balade à vélo. Pour en savoir plus, consultez :

Services Roue Libre

Gardiennage et marquage préventif contre le vol, locations de vélos à la journée ou de longue durée, visites guidées : le réseau Roue Libre propose des services adaptés aux besoins des cyclistes parisiens. Pour en savoir plus :

